

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. COSTEDOAT

23 – 159 - ÉCRÊTEMENTS SUR FACTURES D'EAU

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Vu les demandes d'écèlement concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des écêtements sur les factures d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation.

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la régie des eaux, il est proposé d'accorder les écêtements suivants d'un volume total de 118 m³ qui se résument comme suit :

Volumes en m³ pour l'eau et m³ pour l'assainissement qui se résument comme suit :

| Exercice Session | N° | MOTIF | CUBAGE ÉCRÊTÉ DIRECTEMENT SUR FACTURE | |
|---------------------|----|-------|--|----------------------------------|
| | | | EAU m ³ | ASSAINISSEMENT m ³ |
| 2023 | 1 | Fuite | 118 | |
| | | | 118 | |

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 13 décembre 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'écèlement présenté.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20231219-23DEL159-DE



Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 19 décembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON

Publiée le

